

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau des formations de l'enseignement supérieur 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDDES/2026-454 30/07/2026
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDDES/2022-796 du 26/10/2022 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation pour les épreuves du tronc commun des BTSA rénovés.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 7

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation pour les épreuves du tronc commun des BTSA rénovés.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'Enseignement Agricole Conseil national de l'enseignement agricole privé Union Nationale des Maisons Familiales Rurales Union nationale rurale d'éducation et de promotion

Résumé :

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA pour les épreuves du tronc commun.

Textes de référence :

- Décret n°2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole

La présente note de service fixe la définition des épreuves et les modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun du brevet de technicien supérieur agricole d'après le décret n°2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole. Elle remplace et abroge la note de service DGER/SDDES/2022-796.

L'épreuve ponctuelle terminale E3 et l'annexe n°7 ont été modifiées pour la session d'examen 2027. Les modifications apparaissent en surlignage gris clair.

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Benoît BONAIME

Note de service relative à la définition des épreuves et des modalités d'évaluation des capacités du tronc commun

Partie 1 : Cadre général des modalités d'évaluation en BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme peut être délivré par la voie de la VAE, cette modalité fait l'objet d'une instruction spécifique.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en annexe 6.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnaire) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.

Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves aux examens selon la réglementation en vigueur.

Partie 2 – Indications de cadrage des épreuves du tronc commun du BTSA

2.1. Présentation des trois épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)	
E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui	EPT		ECCF	1
E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1

2.2. Epreuve ponctuelle terminale commune à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E1 : « Épreuve socio-économique et culturelle »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 1, « S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Approche de la complexité socio-économique Analyse de transformations sociales et économiques
C1.2 Se situer dans des questions de société	Identification de débats de société actuels Elaboration de problématiques
C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Développement d'un point de vue Maîtrise de la langue au service de l'argumentation

Le sujet de l'épreuve se réfère au thème culturel et socio-économique défini par note de service. L'épreuve est une production écrite de 4 heures, temps de lecture des documents inclus, qui repose sur un corpus de quatre documents maximum de natures variées pouvant être lus en une demi-heure et présentant au moins un document à orientation socio-économique et deux documents du champ culturel (littéraire, artistique, socioculturel ...). Deux documents au moins du corpus ont une visée argumentative.

Cette épreuve évalue la capacité du candidat à rendre compte de sa compréhension de la complexité et des enjeux du monde contemporain. Elle vise à apprécier son aptitude à analyser un corpus documentaire, à formuler une problématique et à construire une argumentation dans le cadre d'un débat de société.

L'épreuve comporte trois parties.

Il est attendu du candidat :

- qu'il analyse le ou les documents à orientation socio-économique dans la première partie ;
- qu'il élabore, formule et justifie une problématique suggérée par le thème et le corpus documentaire en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques dans la seconde partie ;
- qu'il se saisisse de cette problématique en exposant un point de vue qu'il argumente et illustre dans une langue claire, précise et nuancée, dans le cadre d'un débat de société, dans une troisième partie. La production attendue prend la forme d'un essai.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale jointe en annexe n° 1

Examineurs :

- Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion
- et
- Un enseignant de lettres ou d'éducation socioculturelle.

Tout enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion – gestion d'entreprise et –gestion commerciale est convocable.

2.3. Epreuves sous forme d'ECCF

Epreuves E2 : « Projet personnel et professionnel »

L'épreuve E2 valide les capacités du bloc 2, « Construire son projet personnel et professionnel ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 2.1	C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être Implication dans une action collaborative
ECCF 2.2	C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes
ECCF 2.3	C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle
ECCF 2.4	C2.4 Conduire un projet	Planification d'une action dans la durée Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires Evaluation du projet

4 ECCF :

ECCF 2.1 : Pratique et orale

Cette ECCF certifie la capacité C2.1 « S'engager dans un mode de vie actif et solidaire ».

L'évaluation de la capacité à s'engager dans un mode de vie actif et solidaire porte sur les critères suivants :

- L'adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être
- L'implication dans une action collaborative

Les attendus de la formation (AF) apportent un éclairage sur ce que l'apprenant doit développer pour acquérir cette capacité.

Deux AF concourent à développer un comportement favorisant la santé et le bien-être :

- AF1 sur la connaissance de soi
- AF2 sur le « savoir s'entraîner et s'entretenir »

Deux AF concourent à développer un comportement visant l'implication dans une action collaborative :

- AF3 sur la collaboration/coopération pour progresser seul ou en groupe
- AF4 sur l'autonomie dans le processus d'apprentissage physique et sportif.

L'évaluation se compose d'une épreuve pratique et orale qui permet d'évaluer le degré d'acquisition de la capacité. Elle comporte deux phases :

- **au fil de la séquence** en pratique et à partir d'interactions orales permettant de vérifier la qualité de l'analyse de sa propre pratique par l'apprenant en s'appuyant sur les indicateurs liés aux AF1, AF3 et AF4 (analyse réflexive) ;
- **le jour du CCF** en pratique et à l'oral en s'appuyant sur les indicateurs liés à l'AF2.

Examineur : un enseignant d'EPS

Les points sont attribués au regard du degré d'acquisition de chaque attendu de formation. Le cumul des points des quatre AF donne la note de l'apprenant pour la capacité C2-1 (grille d'évaluation en annexe 2).

Pratique et interactions orales au fil de la séquence AF1 : LA CONNAISSANCE DE SOI			
• AF1.1 Identification, analyse et gestion de sensations physiques, physiologiques et psychologiques • AF1.2 Evaluation des ressources par différents tests • AF1.3 Identification des préférences en termes de pratiques physiques et sportives			
Degré1 insatisfaisant	Degré 2 à consolider	Degré 3 satisfaisant	Degré 4 très satisfaisant
0 ----- à ----- 1 -----	à ----- 2 -----	à ----- 3 -----	à ----- 4 -----

Pratique et oral le jour du CCF AF2 : LE SAVOIR S'ENTRAINER ET S'ENTREtenir			
• AF2.1 Procédures d'échauffement et de récupération adaptées • AF2.2 Préparation physique, physiologique et psychologique • AF2.3 Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, obésité...)			
Degré1 insatisfaisant	Degré 2 à consolider	Degré 3 satisfaisant	Degré 4 très satisfaisant
0 ----- à ----- 1 -----	à ----- 2,5 -----	à ----- 3 -----	à ----- 4 ----- à ----- 5 ----- à ----- 6 -----

Pratique et interactions orales au fil de la séquence AF3 : LA COLLABORATION/COOPERATION POUR PROGRESSER SEUL OU EN GROUPE			
- AF 3.1 Interactions de soutien et d'entraide dans un cadre bienveillant et solidaire - AF3.2 Qualité de l'attitude, de l'implication dans le travail collaboratif - AF3.3 Question de la sécurité pour soi et pour autrui dans la pratique physique et sportive			
Degré1 insatisfaisant	Degré 2 à consolider	Degré 3 satisfaisant	Degré 4 très satisfaisant
0 ----- à ----- 1 ----- à ----- 2,5 ----- à ----- 3 ----- à ----- 4 ----- à ----- 5			

Pratique et interactions orales au fil de la séquence AF4 : L'AUTONOMIE DANS LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE PHYSIQUE ET SPORTIF			
- AF4.1 Les choix, la prise d'initiative, la responsabilisation, la démarche réflexive pour apprendre - AF4.2 Gestion du degré d'investissement en cours et en dehors du cours - AF4.3 Utilisation d'un carnet de bord dans sa pratique			
Degré1 insatisfaisant	Degré 2 à consolider	Degré 3 satisfaisant	Degré 4 très satisfaisant
0 ----- à ----- 1 ----- à ----- 2,5 ----- à ----- 3 ----- à ----- 4 ----- à ----- 5			

Evaluation des apprenants partiellement inaptes, des apprenants en situation de handicap :

Pour les candidats partiellement inaptes, inaptes total ou en situation de handicap, l'évaluation s'appuie sur un certificat médical et est adaptée. Cette adaptation porte en particulier sur les indicateurs propres à l'évaluation. L'adaptation des grilles doit être validée par l'inspection. Pour plus de précisions, les enseignants peuvent se référer à la note de service associée. La grille validée, avec signature de l'inspecteur concerné, sera conservée par l'établissement.

Evaluation des sportifs de haut niveau (SHN) :

Les SHN sont listés annuellement par le ministère des Sports. La présence en cours est privilégiée. En fonction des charges d'entraînement et de compétition qui font partie intégrante du projet personnel et professionnel, chaque cas particulier est étudié par l'équipe enseignante, le président de jury et le service examen de la DRAAF-SRFD. L'évaluation peut, le cas échéant, porter à minima sur trois AF sur 4.

ECCF 2.2 : Orale

Cette ECCF certifie la capacité C2.2 « S'insérer dans un environnement professionnel ».

Évaluation orale visant à apprécier la dimension réflexive du candidat sur la construction de son projet personnel et professionnel, sa capacité à tirer le bilan de son expérience et à se projeter en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Le candidat lors de sa présentation veille à :

- Identifier l'évolution de ses compétences à partir de ses aptitudes initiales,
- Présenter son analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel.

Le candidat peut s'appuyer sur des supports de présentation, qui ne sont pas obligatoires et ne sont pas évalués en tant que tels. De même les qualités d'expression et de communication ne sont pas évaluées en tant que telles dans cet oral.

Examineurs : deux enseignants, dont au moins un enseignant du domaine professionnel

Durée de l'épreuve :

30 minutes : 10 minutes de présentation suivies de 20 minutes d'entretien avec le jury.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

ECCF 2.3 : Pratique, Ecrite et/ou Orale

Cette ECCF certifie la capacité C2.3 « S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers ».

Les modalités d'évaluations doivent être adaptées aux thématiques choisies par l'établissement dans la mise en œuvre des EIL. Dans tous les cas, elles doivent permettre au candidat de démontrer son aptitude à :

- s'approprier les enjeux portés par la (les) thématique(s) proposées,
- mettre en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Examineurs : deux enseignants issus des disciplines concernées par les thématiques étudiées

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

ECCF 2.4 : Ecrite ou orale

Cette ECCF certifie la capacité C2.4 « Conduire un projet ».

Il s'agit d'une évaluation écrite ou orale individuelle, visant à apprécier la capacité des candidats à conduire un projet.

Il ne peut y avoir de note de groupe même si des travaux ont été conduits collectivement, en revanche, la capacité de l'apprenant à travailler de manière collaborative et/ou avec des partenaires doit bien être évaluée.

On attend des apprenants qu'ils soient capables d'anticiper, d'organiser et d'évaluer une action conduite dans la durée.

L'évaluation porte sur la réalisation d'un projet portant soit sur le domaine professionnel du BTSA, soit relatif au thème culturel et socio-économique défini par note de service. Si plusieurs projets sont conduits au cours du cycle de formation, l'enseignant d'ESC choisit celui qui sera support de l'évaluation.

Il est possible de ne proposer qu'une seule situation d'évaluation (SE) afin d'évaluer la capacité C2.4 en même temps qu'une ou plusieurs autres capacités intermédiaires ; comme par exemple la capacité C.3.3 « Communiquer avec des moyens adaptés » ou une capacité du domaine professionnel. Chacune des capacités est alors évaluée selon les critères et indicateurs qui lui sont spécifiques, en tenant compte de la compatibilité des modalités d'évaluation (écrite, orale...).

Examineurs : L'enseignant d'éducation socioculturelle est responsable de l'évaluation de la C2.4. Si l'évaluation est réalisée à l'oral, il peut être éventuellement accompagné d'un ou de plusieurs autres enseignants, par exemple du domaine professionnel et/ou de documentation dans le cas d'une situation d'évaluation commune C2.4/C3.3.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

Epreuve E3 : « Information et communication »

L'épreuve E3 valide les capacités du bloc 3, « Communiquer dans des situations et des contextes variés ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 3.1	C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Utilisation raisonnée des systèmes d'information en fonction des besoins Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication
ECCF 3.2	C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension / expression orale Compréhension / expression écrite
ECCF 3.3	C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité d'expression écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation

3 ECCF :

ECCF 3.1 : Pratique et écrite

Cette ECCF certifie la capacité C3.1 « Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public ».

L'évaluation s'appuie sur deux productions (pratique et écrite) évaluées par le professeur documentaliste. Le choix de la situation de communication retenue comme support de l'évaluation (et non comme objet de l'évaluation) est déterminé en fonction du projet de communication mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire. La partie pratique doit être réalisée avant la partie écrite, un intervalle de 15 jours maximum sépare les deux modalités.

1/ Pour la partie pratique

L'apprenant conçoit et met en œuvre un système d'information documentaire (SID) finalisé en réponse au besoin d'information analysé dans le cadre de la situation de communication envisagée. Ce système d'information documentaire (SID), obligatoirement créé sous un format numérique, doit intégrer un système de gestion électronique de documents, un corpus documentaire traité, un ou des outils de recherche permettant d'accéder aux informations et éventuellement des outils de travail collaboratif et d'échanges.

2/ Pour la partie écrite

L'apprenant présente une analyse réflexive formalisée de l'ensemble du processus qu'il a mis en œuvre, de l'analyse du besoin d'information jusqu'à la structuration d'un système d'information documentaire. Cette analyse peut prendre la forme d'un document écrit numérique de deux à trois pages hors annexe.

Cet écrit doit mettre en avant la mobilisation des notions d'information (genres de l'information), de document (support), de système d'information par l'apprenant. Le candidat explique les différentes étapes par lesquelles il est passé pour construire son système d'information documentaire (SID) : analyse d'un besoin d'information, mise en place d'une stratégie de recherche d'information (mobilisation de systèmes d'information adaptés), critères d'évaluation de la qualité de l'information, choix d'organisation, modalités de traitement de l'information en les illustrant d'exemples pertinents qu'il aura préalablement collectés.

Examineur : professeur documentaliste

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

ECCF 3.2 :

Cette ECCF certifie la capacité C3.2 « Communiquer en langue étrangère ».

L'évaluation est constituée d'une seule ECCF dans laquelle les cinq activités langagières sont évaluées à partir des exemples de grilles proposés dans le DA, selon la pondération suivante :

- Expression orale en continu et en interaction : 40 %
- Compréhension orale : 30 %
- Compréhension écrite : 20 %
- Expression écrite : 10 %

L'évaluation des cinq activités langagières est réalisée progressivement au cours du cycle. La grille de synthèse de l'évaluation de la capacité C3.2 est ainsi renseignée au fur et à mesure en intégrant les notes attribuées à chaque activité langagière, permettant ainsi d'établir le profil linguistique de l'apprenant et de déterminer la note globale obtenue pour cette capacité.

Les activités langagières peuvent être évaluées à l'occasion de situations d'évaluation certifiant des capacités du même bloc ou d'autres blocs, à condition que le niveau de maîtrise de la langue ne vienne pas biaiser l'évaluation de ces capacités. De même, plusieurs activités langagières peuvent être évaluées, indépendamment les unes des autres, en s'appuyant sur un même contexte.

Pour chaque activité langagière, l'examineur doit établir son évaluation à partir de grilles critériées correspondant au niveau attendu (B2 du CECRL) et adaptées à la situation de communication concernée (des exemples de grilles sont proposées dans le document d'accompagnement du module M3). La grille finale en annexe 3 (dite « de synthèse ») vient agréger l'évaluation des différentes activités langagières en un seul document et définir le profil linguistique de l'apprenant.

Le niveau global CECRL de l'apprenant est obtenu à partir de la note de la capacité (indiqué en bas de la grille). Le niveau visé est le B2 du CECRL.

Objectifs de l'évaluation

Compréhension de l'écrit :

Il s'agit d'évaluer les capacités du candidat à :

- lire et comprendre tout message écrit en langue étrangère, de manière globale,
- comprendre les détails, les nuances au niveau B2 du cadre européen commun de référence en langues (CECRL).

La durée de cette évaluation n'excède pas une heure.

Les questions et les réponses sont libellées en français.

Afin d'éviter des réponses au hasard, il peut être nécessaire de demander au candidat de justifier, en français, ses réponses et, le cas échéant, d'effectuer des prélèvements dans le document support de l'évaluation. La maîtrise de la langue française n'est jamais évaluée.

Expression écrite :

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à :

- rédiger en langue étrangère.

La durée de cette évaluation n'excède pas une heure.

On demande une production d'un minimum de 200 mots, évaluée de manière distincte de la compréhension écrite. La consigne doit indiquer clairement la situation de communication (contexte, émetteur et destinataire, type et objet du message). Il peut être proposé au candidat plusieurs sujets, au choix, dans le cadre d'une perspective actionnelle.

Compréhension orale :

Il s'agit d'évaluer la capacité du candidat à :

- identifier le document et en dégager les thèmes, les idées et les informations principales,
- comprendre les détails, les nuances, l'implicite.

La durée totale de l'évaluation n'excède pas une heure.

Cette évaluation s'appuie sur un document inconnu du candidat mais lié aux contenus du cours au moyen de supports audio ou vidéo.

Il peut s'agir de monologues, de dialogues, de discours, de discussions, d'extraits d'émissions de radio, de documentaires radiophoniques.

Sont exclus les enregistrements issus de manuels ou de documents conçus pour être lus. La durée de l'enregistrement n'excède pas une minute trente.

Le titre donné à l'enregistrement est communiqué. Le candidat écoute l'enregistrement à trois reprises en diffusion continue, chaque écoute étant espacée d'une pause n'excédant pas une minute. Il peut prendre des notes. Il dispose ensuite du temps nécessaire à la rédaction d'un compte rendu écrit en français de ce qu'il a compris, sans exigence d'exhaustivité.

Expression orale en continu et en interaction :

Il s'agit d'évaluer l'aptitude du candidat à communiquer oralement en continu et en interaction en langue étrangère.

La durée de l'évaluation dépend de la situation d'évaluation (en situation professionnelle ; face à un public ; en face-à-face avec l'enseignant...). L'évaluation peut s'appuyer sur un support. Dans tous les cas, un temps de préparation est accordé. Cette activité se prête en particulier à une situation d'évaluation commune avec d'autres disciplines de la formation.

L'évaluation comprend deux parties : une prise de parole en continu, suivie d'un échange.

Examineur : Un enseignant de la langue étrangère évaluée

Grille d'évaluation : jointe en annexe 3

ECCF 3.3 : Pratique et orale

Cette ECCF certifie la capacité C3.3 « Communiquer avec des moyens adaptés ».

Il s'agit d'une évaluation orale de 20 minutes sans temps de préparation qui se décompose en :

- Un exposé du candidat : 10 minutes de présentation (incluant la présentation du support)
- Un entretien avec le jury : 10 minutes

Cette évaluation repose sur la présentation par le candidat d'un support de communication, élaboré par lui pour répondre à un besoin spécifique en lien avec un projet conduit par ailleurs dans le cadre de la formation et l'explicitation de ses choix. Par support de communication, on entend ici un objet audio, visuel ou audio-visuel, analogique ou numérique.

Ce support de communication ne doit pas être confondu avec les supports de présentation de l'oral qui sont au choix du candidat, non obligatoires et non évalués en tant que tels.

La partie pratique de l'évaluation repose sur la réalisation du support lui-même.

Examineurs : un professeur d'éducation socioculturelle et un professeur documentaliste.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

2.4. Epreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Epreuve E2 : « Projet personnel et professionnel »

Cette épreuve évalue les capacités du bloc 2, « Construire son projet personnel et professionnel ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être Implication dans une action collaborative
C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle
C2.4 Conduire un projet	Planification d'une action dans la durée Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires Evaluation du projet

Modalités d'évaluation pour les candidats hors CCF :

Évaluation ponctuelle terminale orale visant à apprécier la dimension réflexive du candidat sur la construction de son projet personnel et professionnel, sa capacité à tirer le bilan de son expérience et à se projeter en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Pour cela, le candidat présente un projet qu'il a conduit et qui témoigne à la fois de :

- Son engagement dans un mode de vie actif et solidaire
- Son insertion dans un environnement professionnel
- Son aptitude à s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers
- Sa capacité à conduire un projet

Le candidat lors de sa présentation veille à :

- Identifier l'évolution de ses compétences à partir de ses aptitudes initiales
- Exposer des éléments de méthodologie, de planification du projet et de démarche collaborative
- Conduire une analyse réflexive sur sa capacité d'adaptation à des enjeux ou des contextes particuliers et sur l'auto-évaluation de son projet

Cette évaluation ponctuelle terminale orale, d'une durée de 30 minutes sans temps de préparation, se décompose en :

- Exposé du candidat : 10 minutes de présentation
- Entretien avec le jury : 20 minutes

Le candidat peut s'appuyer sur des supports de présentation, qui ne sont pas obligatoires et ne sont pas évalués en tant que tels. De même les qualités d'expression et de communication ne sont pas évaluées en tant que telles dans cet oral.

Grille d'évaluation : en annexe 4

Examineurs : Deux enseignants dont au moins un professeur d'EPS ou d'ESC

Epreuve E3 : « Information et communication »

Cette épreuve évalue les capacités du bloc 3, « Communiquer dans des situations et des contextes variés ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Utilisation raisonnée des systèmes d'information en fonction des besoins Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension / expression orale Compréhension / expression écrite
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité d'expression écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation

Évaluation ponctuelle terminale orale d'une durée de 40 minutes sans temps de préparation visant à évaluer la capacité du candidat à communiquer en langue française et en langue étrangère en lien avec la spécialité du BTSA.

Le candidat doit obligatoirement produire, le jour de l'épreuve :

- Un support de communication, en langue française ou en langue étrangère élaboré par le candidat
- Un corpus documentaire, en langue française et en langue étrangère

Le candidat peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur des notes personnelles non rédigées (plan, mots-clés, informations essentielles) qui ne sont pas évaluées en tant que telles. La lecture par le candidat de textes rédigés est interdite. Ces notes ne doivent pas être confondues avec le support de communication qui revêt lui un caractère obligatoire.

Le candidat témoigne d'une démarche de recherche d'information et de **communication à destination d'un public non averti**. Cette démarche a donné lieu à l'élaboration d'un support de communication qui prend appui sur un corpus documentaire en lien avec le domaine professionnel de la spécialité du BTSA.

Le support de communication, est un objet audio, visuel ou audio-visuel, analogique ou numérique et qui comporte nécessairement une composante écrite ou langagière. Il a été réalisé par le candidat dans le cadre d'une démarche élaborée avec des objectifs définis et un public cible. Les éléments écrits ou langagiers du support de communication sont en français ou en langue étrangère et peuvent être de longueur réduite (exemple : slogan, accroche...).

Le corpus documentaire en langue française et en langue étrangère est composé des documents originaux, pour chacun d'eux un traitement de l'information est réalisé (par exemple : condensation sous la forme d'un résumé informatif) et d'une bibliographie.

Le corpus documentaire et le support de communication, sous la forme de fichiers aux formats consultables à l'aide d'une suite bureautique (y compris pdf), d'un logiciel type VLC (fichier audio mp3, vidéo mp4), d'un navigateur internet (fichier html), sont présentés au début de l'épreuve. La salle sera équipée à cet effet de l'ensemble des outils nécessaires à la lecture des fichiers aux formats mentionnés ci-dessus. (vidéoprojecteur, ordinateur, tableau blanc, dispositif audio, ...)

L'exposé, conduit exclusivement en langue étrangère, vise à présenter la démarche de recherche d'information et de communication à destination d'un public et le support de communication en lien avec le corpus documentaire. Un résumé de l'exposé en français sera mis à disposition du professeur non bilingue.

Durée de l'épreuve :

- Temps de présentation, en langue française, du corpus documentaire et du support de communication produit par le candidat : 10 minutes
- Exposé du candidat réalisé intégralement en langue étrangère : 10 minutes
- Entretien avec le jury en langue étrangère dans un premier temps et ensuite en langue française : 20 minutes

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation en annexe n° 5

Examineurs : Le jury, qui est placé dans la position du public cible non averti, est composé de deux enseignants :

- Un enseignant de la langue vivante concernée
- Un professeur d'éducation socioculturelle ou un professeur documentaliste

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Epreuve E1 : « Epreuve socio-économique et culturelle »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 1, « S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 1.1	C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Approche de la complexité socio-économique Analyse de transformations sociales et économiques
ECCF 1.2	C1.2 Se situer dans des questions de société	Identification de débats de société actuels Elaboration de problématiques
ECCF 1.3	C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Développement d'un point de vue Maîtrise de la langue au service de l'argumentation

Au moins une des capacités C1.2 ou C1.3 est évaluée à l'écrit.

Une même situation d'évaluation peut certifier plusieurs capacités du bloc 1 mais également une ou plusieurs capacités des autres blocs.-

ECCF 1.1 :

Tout ou partie de l'évaluation s'appuie sur un corpus de documents socio-économiques.

Toute situation d'évaluation visant à apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question de société, qu'elle se pose dans le cadre d'une situation professionnelle ou non, pour en dégager les enjeux de nature socio-économique peut être mise en œuvre.

ECCF 1.2 :

Toute situation d'évaluation visant à apprécier l'aptitude du candidat à dégager les enjeux d'une question de société, qu'elle se pose dans le cadre d'une situation professionnelle ou non, et à en rendre compte précisément, peut être mise en œuvre.

ECCF 1.3 :

Toute situation d'évaluation visant à apprécier l'aptitude du candidat à développer un point de vue, dans le cadre d'une situation de communication relevant du champ professionnel ou non, et dans une langue claire, précise et nuancée, peut être mise en œuvre.

Il est attendu du candidat qu'il argumente dans le cadre d'un débat qui implique nécessairement le point de vue d'autrui qu'il étaye, réfute, objecte ou auquel il concède des arguments.

Examineurs :

- Un enseignant de SESG et éventuellement un enseignant de lettres ou d'éducation socioculturelle pour la C1.1
- Deux à trois enseignants parmi les disciplines SESG, Lettres et éducation socioculturelle pour la C1.2.
- Un enseignant de Lettres et un enseignant d'éducation socioculturelle pour la C1.3.

Grilles d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

Epreuve E2 : « Construire son projet personnel et professionnel »

Cette épreuve évalue les capacités du bloc 2, « Construire son projet personnel et professionnel ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 2.1	C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être Implication dans une action collaborative
ECCF 2.2	C2.2 S'insérer dans un environnement professionnel	Analyse des exigences et opportunités de l'environnement professionnel Identification de ses acquis, potentialités et aptitudes
ECCF 2.3	C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle
ECCF 2.4	C2.4 Conduire un projet	Planification d'une action dans la durée Mise en œuvre d'un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires Evaluation du projet

ECCF 2.1 :

Si l'enseignement visant l'acquisition de la capacité C2.1 peut être mis en œuvre sur plusieurs semestres, l'évaluation certificative de cette capacité relève d'un seul semestre (S3 ou S4) et d'une grille d'évaluation unique. L'enseignant d'EPS renseigne progressivement au cours du cycle les indicateurs de cette grille (jointe en annexe 2) en s'appuyant sur l'échelle de compétences proposée dans le document d'accompagnement du module M2. Les points sont attribués au regard du degré d'acquisition de chaque attendu de formation (AF). Le cumul des points des quatre AF donne la note de l'apprenant pour la capacité C2-1. Les modalités d'évaluation sont pratiques et orales.

Evaluation des apprenants partiellement inaptes, des apprenants en situation de handicap :

Pour les candidats partiellement inaptes, inaptes total ou en situation de handicap, l'évaluation s'appuie sur un certificat médical et est adaptée. Cette adaptation porte en particulier sur les indicateurs propres à l'évaluation. L'adaptation des grilles doit être validée par l'inspection. Pour plus de précisions, les enseignants peuvent se référer à la note de service associée. La grille validée, avec signature de l'inspecteur(rice) concerné(e), sera conservée par l'établissement.

Evaluation des sportifs de haut niveau (SHN) :

Les SHN sont listés annuellement par le ministère des Sports. La présence en cours est privilégiée. En fonction des charges d'entraînement et de compétition qui font partie intégrante du projet personnel et professionnel, chaque cas particulier est étudié par l'équipe enseignante, le président de jury et le service examen de la DRAAF-SRFD. L'évaluation peut, le cas échéant, porter à minima sur trois AF sur 4.

ECCF 2.2 : Si l'enseignement visant l'acquisition de la capacité C 2.2 peut être mis en œuvre sur plusieurs semestres, l'évaluation certificative de cette capacité relève d'un seul semestre (S3 ou S4) et d'une grille d'évaluation unique.

Toute situation d'évaluation visant à apprécier l'aptitude du candidat à confronter ses aptitudes aux exigences et opportunité de l'environnement professionnel en vue de s'y insérer peut être mise en œuvre.

ECCF 2.3 : Si l'enseignement visant l'acquisition de la capacité C 2.3 peut être mis en œuvre sur plusieurs semestres, l'évaluation certificative de cette capacité relève d'un seul semestre et d'une grille d'évaluation unique.

Toute situation d'évaluation visant à apprécier l'aptitude du candidat à s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers peut être mise en œuvre.

ECCF 2.4 : Toute situation d'évaluation visant à apprécier l'aptitude du candidat à conduire un projet dans le cadre d'une situation professionnelle ou non et à en rendre compte précisément peut être mise en œuvre.

Examineurs :

- Un enseignant d'EPS pour la C2.1.
- Deux enseignants, dont au moins un enseignant du domaine professionnel pour la C2.2.
- Deux enseignants issus des disciplines concernées par les thématiques étudiées pour la C2.3.
- Un enseignant d'éducation socioculturelle éventuellement accompagné, en cas d'évaluation orale, d'un ou de plusieurs autres enseignants, du domaine professionnel et/ou d'un professeur documentaliste en fonction de la situation d'évaluation pour la C2.4.

Grilles d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

Epreuve E3 : « Information et communication »

Cette épreuve évalue les capacités du bloc 3, « Communiquer dans des situations et des contextes variés ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères d'évaluation
ECCF 3.1	C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Utilisation raisonnée des systèmes d'information en fonction des besoins Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication
ECCF 3.2	C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension / expression orale Compréhension / expression écrite
ECCF 3.3	C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité d'expression écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation

Une même situation d'évaluation peut certifier plusieurs capacités du bloc 3 mais également une ou plusieurs capacités des autres blocs.-

ECCF 3.1 : Pratique et écrite

L'évaluation de la capacité intermédiaire s'appuie sur deux productions (pratique et écrite) évaluées par le professeur documentaliste. Le choix de la situation de communication retenue comme support de l'évaluation (et non comme objet de l'évaluation) est déterminé en fonction du projet de communication mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire.

- Pour la **partie pratique**, le candidat conçoit et met en œuvre un système d'information documentaire SID numérique en réponse au besoin d'information analysé dans le cadre de la situation de communication envisagée.
- Pour la **partie écrite**, le candidat présente une analyse réflexive formalisée de l'ensemble du processus qu'il a mis en œuvre, de l'analyse du besoin d'information jusqu'à la structuration d'un système d'information documentaire. Cette analyse peut prendre la forme d'un document écrit numérique de deux à trois pages hors annexe. Cet écrit doit mettre en avant la mobilisation des notions d'information (genres de l'information), de document (support), de système d'information par l'apprenant. Le candidat explique les différentes étapes par lesquelles il est passé pour construire son système d'information documentaire (SID) : analyse d'un besoin d'information, mise en place d'une stratégie de recherche d'information (mobilisation de systèmes d'information adaptés), critères d'évaluation de la qualité de l'information, choix d'organisation, modalités de traitement de l'information en les illustrant d'exemples pertinents qu'il aura préalablement collectés.

ECCF 3.2 :

Si l'enseignement visant l'acquisition de la capacité C3.2 peut être mis en œuvre sur plusieurs semestres, l'évaluation certificative de cette capacité relève d'un seul semestre (S3 ou S4) et d'une grille d'évaluation unique. L'enseignant de langue vivante renseigne progressivement les indicateurs de cette grille (jointe en annexe 3) pour les différentes activités langagières.

Pour chaque activité langagière, l'enseignant établit son évaluation à partir de grilles critériées correspondant au niveau attendu (B2 du CECRL) et adaptées à la situation de communication concernée (des exemples de grilles sont proposés dans le document d'accompagnement du module M3). La grille finale (annexe 3) vient agréger l'évaluation des différentes activités langagières en un seul document et définir le profil linguistique de l'apprenant.

Le niveau global CECRL de l'apprenant est obtenu à partir de la note de la capacité (indiqué en bas de la grille). Le niveau visé est le B2 du CECRL.

ECCF 3.3 :

Cette évaluation repose sur la présentation par le candidat d'un support de communication, élaboré par lui pour répondre à un besoin spécifique en lien avec un projet conduit par ailleurs dans le cadre de la formation et l'explicitation de ses choix. Par support de communication, on entend ici un objet audio, visuel ou audio-visuel, analogique ou numérique.

Ce support de communication ne doit pas être confondu avec les supports de présentation de l'oral qui sont au choix du candidat, non obligatoires et non évalués en tant que tels.

Examineurs :

- Un professeur documentaliste pour la C3.1,
- Un enseignant de langue vivante pour la C3.2,
- Un enseignant d'éducation socioculturelle et un professeur documentaliste pour la C3.3.

Grilles d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Une trame de grille est présentée en annexe 6.

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E1 (ET et HCCF)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole

Examen : BTSA Session : Centre :	Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E1 Date : N° PEV :
--	--	---

Capacités évaluées :

- **BTSA non rénovés** : CG1-7 « Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société »
- **BTSA rénovés** : Capacité 1 (déclinée en 3 capacités intermédiaires) correspondant au bloc de compétences B1 : « S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui »

Parties du sujet	Capacités intermédiaires évaluées (Pour les BTSA rénovés)	Critères	Indicateurs ¹	--	-	+	++	Commentaires	Barème	Note
1 ^{ère} partie	C1.1 Saisir les enjeux de la réalité socio-économique	Approche de la complexité socio-économique	- Sélection d'un ou plusieurs éléments ou d'une ou plusieurs informations de nature socio-économique adaptés en qualité et quantité - Mise en lien/confrontation des informations sélectionnées						/6	/ 20
		Analyse de transformations sociales et économiques	- Pertinence de la démarche d'analyse en contexte : - Prise en compte du contexte - Mobilisation des connaissances adaptées tirées du domaine économique et social (courants de pensée et/ou mécanismes micro et macro-économiques et/ou économie internationale et/ou faits socio-économiques...) - Identification des causes et conséquences de transformations sociales ou économiques - Développement cohérent des réponses						/14	

¹ Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

2 ^{ème} partie	C1.2 Se situer dans des questions de société	Identification de débats de société actuels	Délimitation précise du thème et du problème posé par les documents						/8	/20
		Élaboration de problématiques	- Formulation claire et précise de la problématique, - Pertinence de la justification : - Identification de l'implicite, - Repérage et analyse des thèses en présence						/12	
3 ^{ème} partie	C1.3 Argumenter un point de vue dans un débat de société	Développement d'un point de vue	- Présence d'une perspective dialogique, hors dissertation - Pertinence de l'argumentation : diversité et qualité des arguments et des contre-arguments, intégration d'exemples adaptés, - Richesse de l'argumentation : mobilisation cohérente des éléments contenus dans les différents documents, mobilisation adaptée de connaissances personnelles issues des domaines économique, social et culturel, - Progression de l'argumentation perceptible et porteuse de sens, - Prise de position affirmée.						/14	/20
		Maîtrise de la langue au service de l'argumentation	- Utilisation pertinente des règles syntaxiques qui structurent le discours argumentatif, - Mobilisation d'un lexique riche et précis, - Mobilisation adaptée des codes de l'orthographe grammaticale et lexicale.						/6	
	Signature(s) du jury	Appréciation générale : Total : /60 Note finale : /20								

Annexe n° 2 : Grille d'évaluation de la capacité intermédiaire C2.1 « S'engager dans un mode de vie actif et solidaire »

Capacité	Critères	Indicateurs	Degré 1 --	Degré 2 -	Degré 3 +	Degré 4 + +	Observations	Modalités Pratique (P) Orale (O) Pratique + orale (P+O)	Note
C2.1 S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être	AF1-1							/4
		AF1-2							
		AF1-3							
		AF2-1							/6
		AF2-2							
		AF2-3							
	Implication dans une action collaborative	AF3-1							/5
		AF3-2							
		AF3-3							
		AF4-1							/5
		AF4-2							
		AF4-3							
	Nom :		Prénom :		Classe :		Note		/20

En cas d'évaluation adaptée, la grille doit être soumise à l'inspection pour validation. La grille validée, avec signature de l'inspecteur(rice) concerné(e), sera conservée par l'établissement

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de la capacité intermédiaire C3.2 « Communiquer en langue étrangère »¹

Capacité	Critères	Activités langagières ²	<A1	A1	A2	B1	B2	Observations	Modalités	Note finale coefficientée ⁴
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension et expression orale	Expression orale (en continu et en interaction) ³	0 1 2	3 4 5 6	7 8 9 10	11 12 13 14 15	16 17 18 19 20		Oral	/80
		Compréhension d'un document audio	0 1 2	3 4 5 6	7 8 9 10	11 12 13 14 15	16 17 18 19 20		Oral (compte rendu écrit)	/60
	Compréhension et expression écrite	Compréhension d'un document écrit	0 1 2	3 4 5 6	7 8 9 10	11 12 13 14 15	16 17 18 19 20		Ecrit	/40
		Expression écrite ³	0 1 2	3 4 5 6	7 8 9 10	11 12 13 14 15	16 17 18 19 20		Ecrit	/20
	Nom :									

1. Avant de compléter cette grille, qui se veut une synthèse du profil linguistique de l'étudiant, l'évaluateur doit remplir une grille par activité langagière, en s'inspirant des exemples apportés en annexe du document d'accompagnement.

2. Pour chaque activité langagière, situer la prestation du candidat à l'un des cinq degrés de réussite en entourant la note correspondante (sans la fractionner en décimales) de 0 à 20. La note est ensuite transformée à droite du tableau en note coefficientée, en fonction de la pondération attribuée à chaque activité langagière.

3. Pour les activités langagières d'expression orale (en continu et en interaction) et d'expression écrite, l'évaluateur doit entourer le chiffre correspondant au total des trois sous-parties indiquées dans les grilles exemples du document d'accompagnement (1/3, 2/3 et 3/3).

4. Le barème indiqué ici ne peut être modifié. Il correspond à la pondération des activités langagières (expression orale, en continu et en interaction : 40% ; compréhension orale : 30% ; compréhension écrite : 20% ; expression écrite : 10%). Pour obtenir la note coefficientée de chaque compétence, multiplier le résultat obtenu par 4 pour l'EO, par 3 pour la CO, par 2 pour la CE (l'EE est déjà sur 20).

5. Additionner les points obtenus dans chaque compétence pour obtenir une note finale sur 200.

6. Ramener sur 20 en divisant par 10 pour obtenir la note de synthèse. Arrondir au point inférieur jusqu'à 0,49 et au point supérieur à partir de 0,50.

7. Entourer le niveau CECRL correspondant à la note de la capacité C3.2 sur 20 (A1 : 3-6 / A2 : 7-10 / B1 : 11-15 / B2 : 16-20) ; si le niveau du candidat est supérieur, indiquer C1 ou C2.

Annexe n° 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E2 HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE **Brevet de technicien supérieur agricole**

Examen : BTSA Session : Centre :	HCCF Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E2 Date : N° PEV :
---	---	---

BC2. Construire son projet personnel et professionnel

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	--	-	+	+ +	Note	Commentaires
C2.1 S’engager dans un mode de vie actif et solidaire	Adoption de comportements favorisant sa santé et son bien-être	- Description, avec précision et discernement, de ses capacités physiques initiales (acquis, potentialités et aptitudes) et de son évolution au regard du projet d’engagement dans un mode de vie actif et solidaire - Définition précise des objectifs personnels à atteindre					/20	
C2.2 S’insérer dans un environnement professionnel	Analyse des exigences et opportunités de l’environnement professionnel	- Description, avec précision et discernement, de son état initial (acquis, potentialités et aptitudes) et de son évolution au regard de son insertion professionnelle - Définition précise des objectifs professionnels à atteindre					/20	
C2.3 S’adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Mise en œuvre d’une analyse réflexive personnelle	- Conduite d’une analyse réflexive et d’une auto- évaluation du projet personnel et/ou professionnel : - Ajustements apportés aux objectifs fixés - Qualité de l’investissement - Evaluation de la réussite - Ecart au projet					/20	
C2.4 Conduire un projet	Mise en œuvre d’un projet de manière collaborative et/ou avec des partenaires	- Proposition d’éléments de méthodologie, de planification et de démarche collaborative - Présentation et mobilisation de démarches collaboratives					/20	
	NOM :	Prénom :	Total :		/80		Note :	/20
Signature(s) du jury		Appréciation :						

Annexe n° 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E3 HCCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE Brevet de technicien supérieur agricole

Examen : BTSA Session : Centre :	HCCF Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E3 Date : N° PEV :
---	---	---

BC3. Communiquer dans des situations et des contextes variés								
Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs	--	-	+	+ +	Note	Commentaires
C3.1 Répondre à des besoins d'information pour soi et pour un public	Traitement de l'information sélectionnée en vue de sa communication	Explicitation de la démarche de recherche d'information adoptée au regard du besoin d'information et de la situation de communication Sélection d'informations valides et pertinentes Qualité de la reformulation des informations en les condensant et en respectant leur sens initial					/20	
C3.2 Communiquer en langue étrangère	Compréhension / expression orale en langue étrangère	Qualité de la langue orale : produire un discours argumenté, prendre part à l'échange Niveau CECRL : B2					/20	
C3.3 Communiquer avec des moyens adaptés	Choix des modalités de communication Qualité d'expression écrite ou orale Qualité des supports adaptés à la situation	Justification des choix opérés dans l'élaboration du support de communication Adéquation du produit de communication au regard des objectifs visés Clarté de l'exposé et efficacité de l'interaction Adéquation du support de communication au regard des objectifs visés Efficacité du support au regard de l'objectif visé					/20	
	NOM : Prénom :		Total :			/60	Note : /20	
Signature(s) du jury		Appréciation :						

Annexe n° 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont contractuels . Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.	C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.					/	
						/		
							/	
							/	
Nom : Prénom :			TOTAL				/20	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

Annexe n°7 : Modalités d'évaluation de l'épreuve E3 en HCCF
pour les candidats en situation de handicap

L'épreuve ponctuelle terminale E3 « Information et communication » vise à évaluer la capacité du candidat à communiquer en langue française et en langue étrangère en lien avec la spécialité du BTSA.

L'épreuve peut faire l'objet d'un aménagement conformément à l'article 3 et à l'annexe de l'arrêté du 20 juillet 2026 relatif à l'adaptation des épreuves de langue vivante de l'examen du brevet de technicien supérieur agricole pour les candidats en situation de handicap.

1. Pour les candidats sourds et malentendants, et les candidats présentant des troubles du langage oral, des troubles de la parole :

Dès le début de l'épreuve, le candidat remet au jury le support de communication ainsi que le corpus documentaire qu'il a produit.

La durée de l'épreuve est portée à 1 heure, sans temps de préparation :

- Le candidat rédige, en langue étrangère, un document d'une dizaine de lignes présentant sa démarche de recherche d'information et de communication à destination d'un public et le support de communication en lien avec le corpus documentaire (durée : 25 minutes). Pendant ce temps, le jury prend connaissance des documents remis au début de l'épreuve.
- Le jury soumet au candidat une problématique en lien évident avec les documents produits par le candidat à l'écrit et en langue française. Le candidat propose des éléments de réponse à l'écrit, en une dizaine de lignes, en langue française, en s'appuyant sur le corpus documentaire produit (durée : 35 minutes). Une structuration de la réponse n'est pas forcément attendue. Le candidat n'a pas accès aux documents remis au jury en début d'épreuve.

Pour ces candidats, les critères renvoyant à l'oral sont remplacés par l'écrit.

2. Pour les candidats présentant des troubles du neurodéveloppement (trouble du spectre de l'autisme, trouble du développement intellectuel, troubles développementaux des apprentissages : du langage écrit et oral ou de l'automatisation du langage écrit et oral, trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, trouble de la coordination motrice) et des troubles cognitifs acquis :

Les modalités et la durée de l'épreuve ne sont pas modifiées. Des aménagements d'épreuve peuvent être réalisés.

Le jury est invité à réitérer les questions posées au candidat, sur la demande de ce dernier.

Ce candidat peut bénéficier d'une aide technique sur la base d'un support visuel, qu'il fournira le jour de l'examen.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation en annexe n° 5.